



REGLEMENT DE LA COURSE

CONCURRENTS : Toute personne licenciée ou non peut participer à la course.

CATEGORIES : 30 km : séniors à vétérans – 15 km : cadets à vétérans – 5 km minimales à vétérans.

RETRAIT DES DOSSARDS : La veille, samedi 2 mars, de 10h à 19h, au magasin Sobhi Sport, 110 avenue de la Marne, zone de Kerlann, 56000 Vannes – Le jour de la course de 7h30 à 9h30 à la salle omnisport d'Arradon.

DEPART & ARRIVEE : Sur la piste du stade municipal.

HORAIRES DE DEPART : 30km : 9h00 – 15km : 9h15 – 5km : 9h45

| | | | |
|---------------|-------|------|-----------------------------|
| TARIFS | 30 km | 15 € | (17 € le jour de la course) |
| | 15 km | 12€ | (14 € le jour de la course) |
| | 5 km | 7 € | (10 € le jour de la course) |

RECOMPENSE : Tout coureur, inscrit sur la course, ayant accompli le parcours, recevra un cadeau souvenir. Tirage au sort, après la remise des prix pour les coureurs.

COURSE DES JEUNES : A partir de 10h00 – **POUSSINS / EVEIL ATHLE – BENJAMINS.**
Engagement gratuit sur place – Médaille aux premiers + lot (selon disponibilité).

SECURITE : Croix Rouge + Médecin

La sécurité sur le parcours sera assurée par des signaleurs bénévoles.

Temps de course limité à 4 heures. Barrière horaire au 20 ème km : temps limité à 2h45. Les coureurs doivent respecter le code de la route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours. Lors de l'inscription, tous les concurrents et accompagnateurs du 30 km d'Arradon, du 15 km et du 5 km abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées pour tous supports.

ANNULATION DE LA COURSE : En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à quelconque remboursement.

CERTIFICAT MEDICAL (de moins d'un an) avec mention obligatoire « course sur route en compétition »
OU LICENCE OBLIGATOIRE POUR LE RETRAIT DES DOSSARDS